



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉES PAR L'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENTS NO 743 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 641.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 août 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification intitulé « Premier projet du règlement numéro 743 amendant le règlement de zonage numéro 641 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 août à 18 h 00 à l'hôtel de ville de Disraeli situé au 550, avenue Jacques-Cartier à Disraeli. Durant cette assemblée publique, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet du règlement numéro 743 porte sur :

- Modification de la grille des spécifications de la zone 67-R afin d'y permettre les usages habitation unifamiliale en rangée (H-3) et habitation bifamiliale isolée (H-4).

Le projet du règlement numéro 743 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 550, avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 12^e jour du mois d'août 2026.

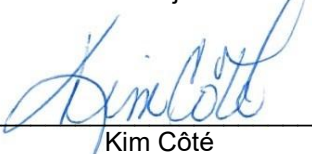


Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 12^e jour du mois d'août 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois d'août 2026.



Kim Côté
Directrice générale et greffière